

Questions orales

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, c'est une question distincte qui n'a rien à voir avec le télégramme qui m'a été envoyé. Si je devais y répondre je ne répondrais pas au télégramme des premiers ministres, mais répéterais ce que je leur ai dit à maintes reprises tant en public qu'en privé.

M. Baldwin: Vous ne semblez pas avoir fait grande impression.

Des voix: Oh, oh!

M. Woolliams: Monsieur l'Orateur, je poserai ma question d'une autre façon pour que l'on ne se préoccupe pas uniquement de la question de savoir s'il y a eu un ou deux télégrammes. Le premier ministre voudra-t-il bien assurer les premiers ministres de l'Ouest par lettre, télégramme ou de vive voix, que des propositions concrètes seront étudiées au sujet de la situation économique, des transports et des accords sur le partage d'impôt plutôt que de façon générale, sous forme de lieux communs, comme l'a dit le ministre de la Justice? C'est là le problème et c'est ce dont veulent être assurés les premiers ministres.

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, le terme «lieux communs» sort de la bouche d'un des premiers ministres, non de celle du ministre de la Justice.

Des voix: Oh, oh!

M. Woolliams: Monsieur l'Orateur, j'essaierai encore, et si j'échoue c'est que le premier ministre ne veut pas répondre à ma question. Je la pose sérieusement car elle est très importante pour l'Ouest du Canada. Le premier ministre y répondra-t-il et assurera-t-il aux premiers ministres de l'Ouest que des propositions concrètes sur les transports, l'expansion économique et les accords sur le partage d'impôt seront étudiées de façon concrète plutôt que générale? C'est ce dont veulent être assurés les premiers ministres de l'Ouest. Le premier ministre va-t-il nous dire maintenant s'il est décidé à le faire?

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, c'était là ma première réponse. Le télégramme n'a rien à voir avec cette question. Je n'ai pas besoin de leur en donner la garantie puisque je l'ai déjà fait nombre de fois auparavant, et ils le savent. La question du député fait mention d'un deuxième télégramme dont je n'ai aucune connaissance. S'il pouvait obtenir une copie de ce deuxième télégramme, dont je ne suis pas au courant actuellement, peut-être que je pourrais voir alors s'il appelle une réponse. Je n'ai certainement pas à donner cette garantie publiquement puisque je l'ai déjà fait, et je ne sais vraiment pas de quoi le député veut parler.

[*Français*]

M. l'Orateur: Je donne la parole à l'honorable député de Lotbinière. Je m'excuse auprès de l'honorable député de Lotbinière, mais l'honorable ministre de la Justice pose la question de privilège.

[*Traduction*]

M. Lang: Monsieur l'Orateur, j'ai cru devoir enfin soulever la question de privilège, puisque l'on fait constamment allusion à des remarques que j'ai faites à l'extérieur de la Chambre. En intervenant, j'ai à l'esprit les discussions que nous avons eues, il n'y a pas très longtemps, quant à savoir s'il était sage ou non de faire allusion à de telles déclarations. Il est manifeste...

Une voix: Aboutissez, Otto.

[*M. Woolliams.*]

M. Lang: Il est manifeste que les députés lorsqu'ils mentionnent mes remarques se reportent en l'occurrence à des comptes rendus de journalistes sur ce qui a pu ou non être déclaré. Je serais très heureux de fournir à n'importe quel député un exemplaire de ces remarques.

Ce problème a tout d'abord été soulevé hier par le député d'Assiniboia qui, sous prétexte de demander si quelque chose représentait ou non une ligne de politique, faisait en fait, nettement, allusion à un document qui n'était pas un énoncé de principe mais une déclaration d'opinion. Voilà le genre de difficulté à laquelle on peut se heurter, car le député a parlé non seulement de...

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Quelle est votre question de privilège?

M. Horner (Crowfoot): Cela n'est pas une question de privilège. Vous n'avez pas été cité de façon incorrecte.

Des voix: Oh, oh!

M. Hees: Quelle est votre question de privilège, Otto?

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Le ministre qui a la parole pour soulever la question de privilège pourrait peut-être indiquer à la présidence quel est le motif de sa question de privilège.

M. Hees: C'est ce que je demande.

Une voix: Nous écoutons.

M. Lang: Monsieur l'Orateur, le fond de ma question de privilège se rapporte au fait que les députés, en faisant allusion à un discours fait en dehors de la Chambre, font ce qu'ils ne pourraient pas faire si le discours était consigné au *hansard*. C'est-à-dire qu'ils font des allusions, en introduction à leur question, et donnent une fausse version d'un discours, dont ils ne possèdent pas le texte exact. Le député d'Assiniboia l'a fait hier, et depuis lors, d'autres députés ont agi de même. Ils parlent d'accusations ou de propositions...

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Allez faire vos discours ailleurs.

M. Hees: Cela n'est pas une question de privilège.

M. l'Orateur: A l'ordre.

M. Horner (Crowfoot): Il s'agit d'un télégramme envoyé par les premiers ministres.

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur: A l'ordre. A l'ordre, je vous prie. Je me permettrai de demander encore une fois au ministre de dire à la présidence quelle est sa question de privilège, car il ne nous reste plus beaucoup de temps. Nous ne devrions pas gaspiller notre temps...

Une voix: Ce n'est pas une question de privilège.

M. Trudeau: Vous avez soulevé la question.

Des voix: Oh, oh!